

Section de Savoie

Compte rendu visio IA 4 mai 2020

Suite aux questions que les organisations syndicales avaient fait remonter, l'IA voulait nous donner des éléments. Voici un compte rendu assez bref de presque 1h30 d'échange. Il s'agissait de traiter les questions les plus urgentes...

IA : L'IA est dans l'attente des documents de la DGESCO. Pour l'instant, il n'a que les deux protocoles 1^{er} et 2^{ng} degré.

Suite aux échanges la semaine dernière (demande des organisations syndicales de décharger les collègues directeurs.trices de la continuité pédagogique) et conseil d'IEN, l'IA a décidé de décharger les directeurs.trices d'école de la continuité pédagogique pour cette semaine pour organiser la préparation de la rentrée. Il faut donc voir ceci avec les IEN. Message à passer : tout le monde fait le maximum pour que les directeurs.trices n'aient que l'organisation de la rentrée.

Il rappelle que pour les enseignants, la journée de pré-rentrée, c'est-à-dire le lundi, se fait sans continuité pédagogique.

Organisations syndicales : Enseignants à risques ou qui vivent avec une personne à risque ? Que font-ils ?

IA : ils restent chez eux mais en relation avec les collègues pour concertation le lundi. Pas de continuité pédagogique le lundi mais ils auront ensuite le distanciel à assurer comme avant. Autorisation spéciale d'absence personnels à risque : ça sera le même protocole déjà appliqué : prise de contact avec le médecin traitant et le docteur TRUC Reverchon. Il y aura une prolongation de celles déjà accordées. Ceci ne devrait pas empêcher les collègues d'assurer la continuité pédagogique.

IA : Animations pédagogiques seront suspendues mais IA tient à ce que les équipes de circo travaillent avec les enseignants sur une capitalisation des expériences.

Organisations syndicales : quel cadre précis de l'encadrement des autorisations d'ouverture des écoles : qui va décider avec quels risques, dans quelles conditions et avec quel protocole.

IA : Un cadrage qui doit arriver aujourd'hui ou demain. Il y aura un tableau de bord en ligne évolutif pour traduire les échanges avec le maire, directeurs.trices d'école et suivi par l'IEN + préfet + IA. C'est l'IA qui « assumera » ses responsabilités de l'ouverture. L'ouverture sera portée par la décision de l'IA. IA a demandé à Monsieur FRIONNET et DUC-JACQUET de se mettre à disposition des circo pour les accompagner. Il devrait aussi y avoir l'ARS pour accompagner des sites tests pour démarrer une démarche de qualité, pour cautionner l'action d'ouverture. Ce n'est pas possible de voir toutes les écoles et c'est pour cela qu'il n'y aura que quelques écoles. L'IA prendra ses responsabilités en appui des directeurs et des maires.

Organisations syndicales : Enfants des enseignants ?

Section de Savoie

IA : ils sont prioritaires pour être accueillis à partir du 12 mai et même le 11 mai. Il faut du coup travailler avec les écoles dès le 11 mai pour l'accueil des élèves des enseignants. IA souhaite que les enseignants puissent assurer l'école donc pas d'autorisation spéciale d'absence de manière générale. Au niveau des enfants de moins de trois ans : il faut écrire à l'IA sous couvert de l'IEN pour expliquer les difficultés, ça sera regardé au cas par cas.

Organisations syndicales : Quels élèves prioritaires, qui décident ?

IA : Plusieurs niveaux de priorité :

1^{er} niveau de priorité : Enfants de soignants, indispensable à la gestion de crise, enfants des enseignants, personnels communaux indispensables à la gestion des écoles. Sauf peut-être les petits PS-MS (à voir selon les cas de figure dans les écoles).

2^{ème} niveau de priorité : élèves fragiles qui ont besoin de revenir à l'école + élèves en situation de handicap mais retour dans leur dispositif ULIS (que si AESH présent).

3^{ème} niveau de priorité : GS/CP/CM2

4^{ème} niveau de priorité : les autres élèves

Il faudra établir un ordre de priorité que s'il y a « trop » d'élèves par rapport à la capacité d'accueil de l'école (avec toujours pas plus de 15 élèves). Il sera peut-être possible d'accueillir tous les élèves des parents volontaires. C'est à ajuster au cas par cas.

Organisations syndicales : Aménagement des horaires scolaires : quelles procédures ? Il n'est pas possible de ne pas donner un cadrage précis car c'est bien le directeur qui sera responsable en cas de problème. Ce n'est pas possible de tenir les conseils d'école aussi vite alors que pour toute modification des horaires ou autre, il doit y avoir consultation et validation du conseil d'école.

IENA : Convocation du conseil d'école : il faut le faire pour stabiliser la situation. En attendant, et dans une mesure dérogatoire, le maire peut faire des modifications exceptionnelles.

IA : Il faut concertation avec le conseil d'école. Les membres du conseil d'école doivent réfléchir aux horaires. Il faut alors avoir un avenant au règlement qui passera par un nouveau conseil d'école... mais dans un premier temps, c'est le maire qui a, dans ces prérogatives, la possibilité d'arrêter un nouvel horaire.

Dans les réunions avec les IEN, le IEN discute d'un protocole de travail avec les directeurs : réunion du conseil des maîtres est la première chose à faire. Il n'y aura pas d'ouverture où ce n'est pas possible.

IENA : il faut réfléchir sur l'organisation de l'accueil avec par exemple l'échelonnement de l'accueil. Exemple d'enseignants qui récupèrent élèves tour à tour à la porte puis ils vont dans la classe.

Organisations syndicales : question de la maternelle : il sera impossible d'assurer la sécurité. Le protocole est inapplicable.

IENA : rentrer en priorité les GS. Les petits et les moyens, on verra ensuite. Il y aura les ATSEM.

Section de Savoie

IA : parents non admis à l'intérieur de l'école maternelle

Organisations syndicales : Question sur les sanitaires et l'organisation du passage aux sanitaires qui va poser de nombreux problèmes d'organisation (pas de réponse)

Organisations syndicales : Organisation pédagogique : quels enfants vont venir ou pas : il faut de la stabilité.

IA : Il faut que les parents donnent la réponse avant le 11 mai dernier délai. Il faut que ça soit pour tout le mois de mai dans un premier temps. Possibilité ensuite de les réaccueillir à partir de juin mais pas avant. Equipes ne pourront peut-être pas accueillir les élèves toute la semaine. C'est à construire localement.

IA : 2S2C : pas beaucoup d'info. Elèves qui suivent 2S2C restent sous la responsabilité de l'EN.

IA : Veiller à la sécurité sanitaire en premier lieu. Chaque fois que l'on nous dira que c'est trop tôt, ce sera à confirmer par les maires, on retardera l'ouverture...

Organisations syndicales : TRS / TRB et postes partagés : comment ils vont fonctionner. Il faut faire attention à ne pas multiplier les lieux.

IA : pour les postes partagés et TRS, il faut en discuter avec les équipes des écoles et l'EN pour voir ce qui est le mieux pour les élèves et les enseignants. TRB : rattachés autant que possible sur leur école de rattachement mais aussi peuvent être mobilisés selon les besoins de remplacement ou même en appui des directeurs.trices. Mobilisation aussi des conseiller péda de circo + départementaux + ERUN pour aider les équipes.

Organisations syndicales : quid de l'organisation de la ville de Chambéry ;

IA : travail depuis 15 jours avec eux. Le maire a fait savoir qu'il avait des contraintes fortes du côté des personnels communaux : 1/3 qui ne pourraient ne pas être là. En difficulté pour ouvrir les 32 écoles dont peut-être que certaines écoles et pas d'autres. Il faut quand même faire un état des lieux des élèves à accueillir, d'où l'enquête envoyée par les directeurs.trices.

IA : tout le monde essaie de faire le mieux possible pour envisager si c'est possible. Si in fine, on dit que ce n'est pas possible, on n'ouvrira pas.

Organisations syndicales : Question des transports et notamment pour les élèves d'ULIS en taxi par exemple

IA : C'est le conseil départemental qui gère et l'IA n'a pas de doute sur le fait qu'il fera le maximum. Problème du transport notamment pour les élèves d'ULIS. A construire avec eux pour isoler l'enfant et l'adulte. Le conseil départemental va voir ce qu'il en est.

Organisations syndicales : Utiliser une salle polyvalente si salle trop petite. Qu'en est-il ?

IA : maire et IA n'obligera pas une équipe. Si équipe enseignante est d'accord, pourquoi pas...mais dans le respect du protocole.

Section de Savoie

Organisations syndicales : non-respect des règles pour des élèves qui mettront les autres en danger. Comment faire avec ces élèves ?

IA : il y aura des punitions...

Organisations syndicales : Continuité pédagogique ? Comment cela va-t-il fonctionner ?

IA : Pas de modèle, cela sera organisé avec accompagnement des équipes de circo, en espérant qu'il y aura le moins de difficultés possibles. Tout est à inventer dans les écoles. Par exemple aussi, périscolaire à voir avec le maire : possibilité de faire le périscolaire plus tôt avec le maire, par exemple 15h et l'enseignant peut ensuite travailler la continuité pédagogique. Si tout le monde est ok, pourquoi pas.

Continuité pédagogique : les équipes de circonscription accompagneront la réflexion des équipes.

IA : a écrit au lycée et lycée pro pour demander du volontariat pour venir accompagner le 1^{er} degré et même pour accompagner les directeurs.

Organisations syndicales : masques, gel hydroalcoolique, ... ?

IA : Masques seront distribués dans les circonscriptions. Appliquer le protocole sanitaire pour le gel hydroalcoolique et il y en aura dans les écoles.

Conclusion de l'IA : Contexte très particulier, ça prendra le temps qu'il faut. Il faudra s'adapter.